

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/05/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/05/2016

SEANCE DU 9 MAI 2016

Délibération n° D-2016-162

Crématorium - Installation d'un système de filtration des
fumées au crématorium - Approbation du marché

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Isabelle GODEAU, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Crématorium - Installation d'un système de filtration
des fumées au crématorium - Approbation du marché**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'être en conformité avec l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à « la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère » publié au Journal officiel du 16 février 2010, la Ville de Niort doit installer un système de traitement des fumées au crématorium.

Il convient dorénavant de traiter les effluents avant de les filtrer. Ces nouvelles exigences entraînent l'obligation d'installer une ligne de traitement et de filtration par four ou pour plusieurs fours avant le 15 février 2018.

La Ville de Niort a souhaité prendre les mesures nécessaires pour son crématorium avant cette échéance.

Pour ce faire, par décision L.2122-22 en date du 30 juillet 2014, l'entreprise APPI a été missionnée sur des missions à assistant à maîtrise d'ouvrage pour :

- l'établissement d'un programme permettant l'installation de ce système de filtration dans l'enceinte actuelle du crématorium ainsi que le remplacement du plus ancien four de crémation ;
- l'assistance au choix du titulaire ;
- l'assistance à la validation de l'APD ;
- l'assistance à la phase de réception des travaux.

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 mai 2015, le Conseil municipal a validé le programme de l'opération et approuvé l'enveloppe financière affectée à cette opération. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 100 000,00 € HT, pour une opération appréciée à 1 500 000,00 € HT.

Au regard de la complexité technique de cette installation, il a été fait le choix d'avoir recours à une procédure « Conception/Réalisation ».

La commission des marchés, réunie le 21 avril 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du marché au groupement dont le mandataire est l'entreprise FACULTATIEVE TECHNOLOGIES, pour un montant de 1 420 800,00 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY